

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **SERVICOM**

65 – Rue 8601 Zone Industrielle Charguia I – Tunis

La société **SERVICOM** publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 avril 2022. Ces états sont accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes : Mr Mohamed LOUZIR (Cabinet MS Louzir - Membre de DTTL) et Mr Islem RIDANE.

**BILAN CONSOLIDE**  
(Exprimé en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2019	2018
<b>ACTIFS</b>			
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Goodwill		152 249	408 136
Moins : Amortissements		(152 249)	(209 824)
Moins : Provisions		-	(198 312)
	<b>5.1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Autres immobilisations incorporelles		127 571	207 814
Moins : Amortissements		(97 294)	(135 120)
	<b>5.2</b>	<b>30 276</b>	<b>72 694</b>
Immobilisations corporelles		2 920 235	32 329 662
Moins : Amortissements		(2 315 761)	(23 229 652)
	<b>5.2</b>	<b>604 475</b>	<b>9 100 009</b>
Immobilisations Financières		2 824 659	1 877 286
Moins : Provisions		(2 671 403)	(1 492 961)
	<b>5.3</b>	<b>153 256</b>	<b>384 325</b>
Participations mis en équivalence		120 815	-
Moins : Provisions		-	-
	<b>5.4</b>	<b>120 815</b>	<b>-</b>
<b>Total des actifs Immobilisés</b>		<b>908 822</b>	<b>9 557 028</b>
Autres actifs non courants	<b>5.5</b>	919 346	1 431 238
Actifs d'impôt différés		-	-
<b>Total des Actifs non courants</b>		<b>1 828 167</b>	<b>10 988 266</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		1 315 327	13 227 137
Moins: provisions		(137 600)	(1 539 515)
	<b>5.6</b>	<b>1 177 727</b>	<b>11 687 622</b>
Clients et comptes rattachés		18 082 105	50 067 267
Moins: provisions		(10 566 683)	(36 896 250)
	<b>5.7</b>	<b>7 515 422</b>	<b>13 171 017</b>
Autres Actifs courants		34 692 006	14 022 680
Moins: provisions		(29 231 864)	(3 069 451)
	<b>5.8</b>	<b>5 460 142</b>	<b>10 953 229</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>5.9</b>	55 092	121 825
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>5.10</b>	412 526	1 487 585
<b>Total des Actifs Courants</b>		<b>14 620 908</b>	<b>37 421 278</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>16 449 075</b>	<b>48 409 544</b>

**BILAN CONSOLIDE**  
(Exprimé en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2019	2018
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital Social		11 874 000	11 874 000
Réserves Consolidées		(76 996 729)	(10 962 521)
Ecart de conversion consolidé		146 198	146 198
Autres capitaux propres consolidés		30 802 582	30 802 582
Résultat de l'exercice, part du groupe		(14 013 313)	(66 034 208)
<b>Total des capitaux propres - Part du Groupe</b>	<b>5.11</b>	<b>(48 187 261)</b>	<b>(34 173 949)</b>
Intérêts des minoritaires dans le résultat		80 704	(113 767)
Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		1 201 907	1 480 286
<b>Total des intérêts minoritaires</b>		<b>1 282 611</b>	<b>1 366 520</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts et dettes assimilées	<b>5.12</b>	7 873 840	17 980 633
Provisions pour risques et charges	<b>5.13</b>	25 052 181	3 024 233
Passifs d'impôt différés		-	-
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>32 926 021</b>	<b>21 004 866</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>5.14</b>	1 676 763	13 695 183
Autres passifs courants	<b>5.15</b>	22 198 653	22 470 609
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>5.16</b>	6 552 288	24 046 315
<b>Total des passifs Courants</b>		<b>30 427 704</b>	<b>60 212 107</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>63 353 726</b>	<b>81 216 973</b>
<b>Total capitaux propres, intérêts des minoritaires et pas:</b>		<b>16 449 075</b>	<b>48 409 544</b>

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
(Exprimé en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2019	2018
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	6.1	4 963 244	20 633 549
Autres produits d'exploitation		-	831
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>4 963 244</b>	<b>20 634 380</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation de stocks de produits finis	6.2	-	(140 968)
Achats consommés	6.3	(3 684 346)	(23 950 973)
Charges de personnel	6.4	(600 749)	(4 097 442)
Dotations aux amortissements et aux provisions	6.5	(9 174 913)	(47 240 977)
Autres charges d'exploitation	6.6	(623 849)	(3 301 577)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(14 083 858)</b>	<b>(78 731 937)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(9 120 614)</b>	<b>(58 097 557)</b>
Charges financières nettes	6.7	(2 800 864)	(7 128 179)
Produits des placements		401 128	6 540
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	5.4	(2 263 431)	-
Autres gains ordinaires	6.8	18 213	448 766
Autres pertes ordinaires	6.9	(58 179)	(1 346 988)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>(13 823 748)</b>	<b>(66 117 418)</b>
Impôt sur le résultat	6.10	(108 861)	(30 557)
<b>Résultat des activités ordinaires après impôts</b>		<b>(13 932 609)</b>	<b>(66 147 975)</b>
Eléments extraordinaires		-	-
<b>Résultat Net de l'Exercice</b>		<b>(13 932 609)</b>	<b>(66 147 975)</b>
<b>Part des minoritaires dans le résultat</b>		<b>(80 704)</b>	<b>113 767</b>
<b>Résultat Net - Part du groupe</b>		<b>(14 013 313)</b>	<b>(66 034 208)</b>
Effet des modifications comptables		-	-
<b>Résultat net</b>		<b>(13 932 609)</b>	<b>(66 147 975)</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**  
(Exprimé en Dinars)

	Exercice clos le 31 décembre	
Notes	2019	2018
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
<b>Résultat net</b>	(13 932 609)	(66 147 975)
Ajustements pour :		
- Amortissements et provisions	8 840 071	45 302 933
- Résorption Frais préliminaires et charges à répartir	163 314	331 395
- Plus / moins values sur cession d'immobilisations	38 899	-
- Intérêts courus	1 095 082	27 689
- Variations des :		
- Stocks	1 965 086	3 402 025
- Créances	(2 283 179)	12 638 476
- Autres actifs courants	(11 897 515)	3 553 105
- Fournisseurs et autres dettes	13 741 766	5 737 870
Ecart de conversion	-	72 696
Modifications comptables	-	(7 701 662)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation</b>	<b>(2 269 085)</b>	<b>(2 783 448)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Acquisitions/sorties de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acqu	16 858 139	-
Décaissements sur acquisition d'immo. Corp. Et Incorp.	(18 621)	(296 666)
Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières	(35 670)	-
Décaissements sur acquisition des autres actifs non courants	-	(411 127)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	112 087	3 129 352
Encaissements provenant des immobilisations financières	-	23 195
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>	<b>16 915 936</b>	<b>2 444 754</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Encaissement suite à l'émission d'actions	-	-
Décaissements affectés au remboursement des emprunts	(6 615)	(2 941 450)
Encaissements provenant des emprunts	-	9 376 000
Décaissements affectés au remboursement des BT	-	(1 000 000)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>(6 615)</b>	<b>5 434 550</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>14 640 235</b>	<b>5 095 856</b>
Trésorerie au début de l'exercice	(18 098 546)	(23 194 402)
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>7.2 (3 458 311)</b>	<b>(18 098 546)</b>

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars - DT)

## **1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ MÈRE**

---

SERVICOM S.A est une société anonyme au capital de 11.874.000 DT, composé de 11.874.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

Le siège social de la société mère est sis à Tunis, 65 Rue 8601, Zone industrielle Charguia 1, 2035 Cité El Khadhra-Tunisie. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

La société mère est soumise au régime fiscal de droit commun.

## **2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

---

Les états financiers consolidés du groupe sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Techniques n° 35 à 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1<sup>er</sup> décembre 2003.

## **3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS**

---

Les états financiers consolidés sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Techniques applicables en la circonstance.

### **3.1. Utilisation d'estimations et du jugement :**

---

#### **3.1.1- Estimations :**

La préparation des états financiers consolidés nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- L'évaluation de la valeur récupérable des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- L'évaluation des provisions pour dépréciation des actifs.

### **3.1.2- Jugement :**

Outre l'utilisation d'estimations, le Groupe a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas en particulier pour la comptabilisation des impôts différés.

## **3.2. Principes de consolidation :**

---

### **3.2.1- Périmètre de consolidation**

Les comptes consolidés de la société mère regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe (importance relative) ou celles nécessitant un effort inconsidéré pour la collecte de l'information financière nécessaire aux traitements de consolidation (avantages-coûts).

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation.

### **3.2.2- Méthodes de consolidation**

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique "Participations mises en équivalence" et au niveau de la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique "Participations mises en équivalence".

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

### ***3.2.3- Règles de consolidation***

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- ***Intégration globale des filiales***

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la société mère est consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe.

- ***Elimination des opérations réciproques***

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

- ***Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation***

***(a) Coût d'acquisition des titres***

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

### ***(b) Ecarts d'acquisition***

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise lors de chaque transaction portant sur l'acquisition d'une part d'intérêt significative.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif sous l'intitulé "Goodwill" pour les filiales.

Les écarts d'acquisition positifs (Goodwill) sont amortis linéairement sur une période, qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs ou profits résultant d'une acquisition avantageuse (Goodwill négatif) sont repris en résultats consolidés selon les règles suivantes :

- La fraction n'excédant pas, au jour de l'acquisition, la part du Groupe dans la juste valeur des actifs non monétaires identifiables de l'entité acquise est comptabilisée en produits sur une base systématique sur la durée d'utilité moyenne pondérée des actifs amortissables acquis ;
- La fraction qui excède, au jour de l'acquisition, la part du Groupe dans la juste valeur des actifs non monétaires identifiables de l'entité acquise est comptabilisée immédiatement en produits.

### ***(c) Ecarts d'évaluation***

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs et passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants. Tout intérêt minoritaire dans lesdits écarts est évalué sur la base de la part lui revenant.

- ***Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée***

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

- ***Déconsolidation***

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre, à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement, de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé, sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

### **3.3. Autres méthodes comptables :**

---

Les principales autres méthodes comptables utilisées par le Groupe pour la préparation de ses états financiers consolidés peuvent être récapitulées comme suit :

#### **3.3.1- Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées, constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique, sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent les logiciels dissociés du matériel informatique, acquis ou créés, soit pour l'usage interne des sociétés du Groupe soit comme moyen d'exploitation.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service, selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années).

- Logiciels 03 ans

#### **3.3.2- Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles comprenant les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit du Groupe, des avantages économiques futurs sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service, selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années).

- Petit matériel d'exploitation 03 ans
- Matériel et outillage industriel 10 ans
- Agencement aménagement 10 ans
- Equipements de bureau 07 à 10 ans
- Matériel informatique 03 à 07 ans
- Matériel électronique 6 ans et 8 mois
- Matériel de transport 08 ans

Les immobilisations acquises pour une valeur inférieure à 200 DT sont totalement amorties dès l'année de leur acquisition et ce conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n° 2008-492 du 25 février 2008 fixant notamment les taux maximums des amortissements linéaires et la valeur des actifs immobilisés pouvant faire l'objet d'un amortissement intégral l'année de leur utilisation.

### **3.3.3- Pertes de valeurs (Dépréciation) des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Conformément aux normes NCT 06 relative aux immobilisations incorporelles et NCT 05 relatives aux immobilisations corporelles, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles ou corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation.

- **Indices de pertes de valeur :**

Ce test de perte de valeur n'est effectué pour les immobilisations incorporelles et corporelles que lorsqu'il existe des indices révélant une altération de leur valeur. Celle-ci provient en général de changements importants dans l'environnement de l'exploitation des actifs ou d'une performance économique inférieure à celle attendue.

Les principaux indices de perte de valeur retenus par le Groupe sont :

- Au titre des indices externes :
  - ✓ Changements importants intervenus dans l'environnement économique, technologique, politique ou du marché sur lequel le Groupe opère ou auquel l'actif est dévolu,
  - ✓ Baisse de la demande.
- Au titre des indices internes :
  - ✓ Obsolescence ou dégradation matérielle non prévue dans le plan d'amortissement,
  - ✓ Performance inférieure aux prévisions.

- **Perte de valeur :**

Ces immobilisations incorporelles ou corporelles sont testées au niveau du regroupement d'actifs pertinent (actif isolé ou ensemble d'immobilisations le plus réduit possible) déterminé conformément aux prescriptions de la NCT 05. Dans le cas où la valeur récupérable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants ou une provision pour dépréciation s'il est jugé que la réduction de valeur n'est pas irréversible.

Lorsque, pour un actif donné, il est difficile de déterminer sa valeur récupérable, sa valeur nette comptable devrait être ramenée à hauteur de sa juste valeur. La juste valeur est déterminée par référence au prix de marché, s'il existe un marché actif pour le bien, ou si ce prix ne peut être obtenu, par référence à un prix d'un bien équivalent, ou par référence à d'autres techniques d'évaluation, s'il n'est pas possible de se référer à un prix de marché.

La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations concernées. La perte de valeur est constatée en résultat de l'exercice. Elle est définitive et ne peut être ultérieurement annulée, même si les résultats futurs s'améliorent.

- ***Estimation de la valeur récupérable :***

La valeur récupérable correspond au montant que le Groupe compte tirer de l'usage futur d'un actif, y compris sa valeur résiduelle de cession. Elle est déterminée par référence à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'un groupe d'actifs (valeur d'utilité).

Le montant des cash-flows futurs est déterminé sur la durée de vie de l'immobilisation. Il est déterminé par ensemble d'immobilisations le plus réduit possible, à partir duquel il est possible de mettre en évidence un flux de trésorerie indépendant des flux liés à d'autres immobilisations. Pour le calcul des cash-flows, les charges financières ne sont pas prises en compte. Le montant des cash-flows est augmenté de la valeur résiduelle du bien.

Le montant des cash-flows est déterminé à partir de projections et d'hypothèses raisonnablement justifiées.

Les taux d'actualisation sont des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés.

### ***3.3.4- Coûts de pré-exploitation :***

Les coûts engagés par les filiales durant la période de pré-exploitation (c'est-à-dire la période qui sépare la date de création effective de la filiale de la date où elle sera prête à fournir systématiquement le service ou le produit prévu) sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "frais de pré-exploitation", parmi les charges reportées, dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- la charge est directement rattachée à la mise en service des différentes composantes du projet, objet de l'activité de la filiale ;
- la charge est de nature marginale (autrement dit, elle n'aurait pas été engagée si la nouvelle entreprise n'avait pas été créée) ;
- il est probable que les activités futures de la filiale permettront de récupérer la charge engagée.

La résorption des coûts de pré-exploitation reportés devrait commencer quand la période de pré-exploitation est terminée selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans. Toutefois, les coûts de pré-exploitation engagés depuis cinq ans, sont entièrement résorbés au cours de la cinquième année de leur engagement, nonobstant la non-entrée en exploitation effective (contrainte imposée par la norme NCT 10 relative aux charges reportées).

### ***3.3.5- Stocks :***

- ***Marchandises destinées à la vente***

Les stocks des filiales sont valorisés à leur prix d'achat majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances, de transit et de fret liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

- ***Travaux en cours***

Les projets en cours d'achèvement sont évalués à leur coût de production à la date de clôture.

### **3.3.6- Emprunts :**

Les emprunts comprennent les crédits de financement du besoin en fonds de roulement (crédits de mobilisation de créances commerciales, découverts en comptes bancaires, ...) ainsi que les emprunts portant intérêts destinés au financement des investissements du Groupe.

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan, sous cet intitulé, et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les primes d'assurance, les commissions d'étude et de mise en place et les commissions d'engagement versés aux banques et aux établissements financiers sont, initialement, imputés en charges reportées, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

### **3.3.7- Provisions pour risques et charges :**

Le Groupe comptabilise une provision pour risques et charges dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation sans contrepartie attendue.

### **3.3.8- Charges d'emprunts :**

Les charges d'emprunts sont comptabilisées en résultat financier, sous l'intitulé "Charges financières nettes", à mesure qu'elles sont courues. Lorsqu'elles se rapportent à des actifs qualifiés (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et stocks nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus), elles sont incorporées dans le coût.

L'incorporation des charges d'emprunt dans le coût d'un actif qualifié commence lorsque des dépenses relatives à cet actif ont été réalisées, des charges d'emprunt sont encourues et les activités indispensables à la préparation de cet actif préalablement à son utilisation ou à sa vente prévue sont en cours. Elle cesse lorsque ces activités sont pratiquement toutes terminées. Par ailleurs, l'immobilisation des charges d'emprunt est suspendue pendant les périodes longues interruptions de l'activité productive.

### **3.3.9- Opérations en monnaies étrangères :**

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, au niveau des comptes consolidés, sur la base du cours du jour de l'opération en date d'engagement et celui du règlement lors de leur dénouement financier. Les différences de change définitives dégagées sont portées, selon le cas, au niveau des comptes de pertes et gains de changes.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires à court terme libellés en monnaie étrangère sont actualisés en dinars par référence au taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et les gains de change latents découlant de cette actualisation sont portés en résultat conformément aux dispositions de la norme NCT 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

### **3.3.10- Avantages bénéficiant au personnel :**

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) correspondent essentiellement à ceux à court terme tels que les salaires, les primes et les indemnités.

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Les avantages postérieurs à l'emploi consentis par les différentes sociétés du Groupe relèvent de régimes à cotisations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice au titre du régime légal de sécurité sociale, du régime complémentaire et du régime relatif à la réparation des accidents de travail est constaté en charges.

### **3.3.11- Impôts sur le résultat :**

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

- ***Impôts courants***

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

- ***Impôts différés***

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalent en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état de résultat.

### **3.3.12- Résultat de base par action :**

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire de la société mère dans la performance du Groupe au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

## **4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

### **4.1. Entités incluses dans le périmètre :**

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, dix (10) entités au 31 décembre 2019 contre quatorze (14) au 31 décembre 2018 :

- **Sept (7)** filiales traitées par intégration globale au 31 décembre 2019, contre treize (13) filiales au 31 décembre 2018 ;
- **Une (1)** entité contrôlée conjointement traitée par intégration proportionnelle au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 ;
- 
- **Deux (2)** entreprises associées traitées par mise en équivalence au 31 décembre 2019 contre aucune au 31 décembre 2018.

Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au Groupe se présentent comme suit :

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Activité	Capital	Qualité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SERVICOM (société mère)	SA	Tunisie	Télécommunications	11 874 KDT	Mère	100,00%	100,00%	<b>IG</b>
SIRTP-SERVICOM	SARL	Tunisie	Travaux publics	70 KDT	Coentreprise	50,00%	50,00%	<b>IP</b>
SERVIPRINT	SA	Tunisie	Imprimerie, Bureautique et formation	370 KDT	Filiale	99,98%	99,98%	<b>IG</b>
SERVITEL	SA	Tunisie	Télécommunications	3 400 KDT	Filiale	100,00%	100,00%	<b>IG</b>
SERVICOM SCI	SARL	Tunisie	Commerce international	150 KDT	Filiale	99,99%	99,99%	<b>IG</b>
SERVILIFT SA	SA	Tunisie	Fabrication d'Ascenseurs	10 KDT	Filiale	99,50%	99,50%	<b>IG</b>
SERVICOM SERVICES	SARL	Tunisie	Bureau d'études	5 KDT	Filiale	99,00%	99,00%	<b>IG</b>
SERVICOM INDUSTRIE	SA	Tunisie	Fabrication d'Ascenseurs	8 150 KDT	Entreprise associée	17,79%	17,79%	<b>ME</b>
SERVICOM AFRIQUE	SARL	Tunisie	Groupement d'intérêt économique	1,2 KDT	Filiale	100,00%	100,00%	<b>IG</b>
SERVICOM PREFA	SA	Tunisie	Groupement d'intérêt économique	7 500 KDT	Entreprise associée	11,67%	11,67%	<b>ME</b>

**IG** : Intégration globale  
**IP** : Intégration proportionnelle  
**ME** : Mise en équivalence

## 4.2. Variations du périmètre en 2019 :

Les modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2019 par rapport à celui retenu pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 se présentent comme suit :

### 4.2.1- Sorties du périmètre :

Quatre filiales traitées par intégration globale, lors de l'élaboration, des états financiers consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ont été déconsolidées en 2019 :

Société	Sortie	Nature	Observations
Société SERVITRA (*)	X	Filiale	Perte du contrôle direct consécutive au placement de la société en règlement judiciaire conformément à la loi n°2016-36 du 20 avril 2016 relative aux procédures collectives (Publication parue au JORT du 4 avril 2019)
Société SERVICOM IT (*)	X	Filiale	Perte du contrôle direct consécutive à la mise en faillite de la filiale par jugement du tribunal de 1 <sup>ère</sup> instance de Béja rendu le 28 janvier 2020 après achèvement des procédures de règlement judiciaire prévues par la loi n°2016-36 du 20 avril 2016 relative aux procédures collectives, et ce pour la période de 9 mois.
Société SERVICOM EUROPE (*)	X	Filiale	Perte du contrôle direct consécutive au jugement de liquidation judiciaire prononcé le 28 mars 2019 par le tribunal de commerce de Versailles.
Société SERVILIFT SCI (*)	X	Filiale	Perte du contrôle indirect consécutive à la sortie de la filiale SERVICOM EUROPE qui détient 99,93% des droits de vote dans la société SERVILIFT SCI.

(\*) L'exclusion, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, des quatre sociétés précitées, a donné lieu à la comptabilisation des participations du Groupe dans les trois premières à la valeur comptable de consolidation à cette date, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel. La contribution de SERVILIFT SCI a été remontée dans la valeur comptable de consolidation de la société SERVICOM EUROPE. (Cf. note 5.3.2)

### 4.2.2- Changement de méthodes de consolidation :

Suite à la perte du contrôle de la société SERVITRA, les sociétés SERVICOM INDUSTRIE et SERVICOM PREFA dans lesquelles la première détenait une participation directe respective de 82,21% et de 75%, ont été traitées par mise en équivalence suite à la baisse substantielle des pourcentages de contrôle du groupe qui étaient ramenés, respectivement à 17,79% et 11,67%. (Cf. note 5.4)

## 4.3. Filiales exclues du périmètre :

Les filiales suivantes ont été exclues du périmètre pour indisponibilité de leurs états financiers.

	% de contrôle		% d'intérêt	
	2019	2018	2019	2018
ALCHOUROUK- LYBIE	65,00%	65,00%	65,00%	65,00%
SERVIRAMA - MAROC	84,99%	84,99%	84,99%	84,99%
SERVITRADE – ALGERIE (*)	-	48,90%	-	48,15%

(\*) La participation dans SERVITRADE – ALGERIE est détenue par l'intermédiaire de SERVICOM EUROPE.

La valeur d'usage de la participation dans ces sociétés est reprise sous la rubrique "Immobilisations financières" sous l'intitulé "Titres non consolidés". (Cf. note 5.3.1)

Le Groupe a provisionné la totalité de la valeur des participations de ces sociétés.

## 5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDE

### 5.1. Goodwill

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 une valeur comptable nulle.

Les écarts d'acquisition positifs ou Goodwills se détaillent de la manière suivante :

	SERVITRA	SERVIPRINT	Total
<b>Coût d'entrée</b>			
+ En début de l'exercice	255 887	152 249	408 136
+ Acquisitions	-	-	-
- Sorties	(255 887)	-	(255 887)
<b>A la clôture de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>152 249</b>	<b>152 249</b>
<b>Amortissements</b>			
+ En début de l'exercice	57 575	152 249	209 824
+ Dotation de l'exercice	-	-	-
- Régularisations sur Sorties	(57 575)	-	(57 575)
<b>A la clôture de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>152 249</b>	<b>152 249</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>			
+ En début de l'exercice	198 312	-	198 312
+ Dotation de l'exercice	-	-	-
- Régularisations sur Sorties	(198 312)	-	(198 312)
<b>A la clôture de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>VNC au 31/12/2019</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>VNC au 31/12/2018</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 5.2. Immobilisations incorporelles (autres que le goodwill) et corporelles

Les immobilisations incorporelles (autres que le goodwill) et corporelles portées à l'actif du bilan consolidé totalisent, au 31 décembre 2019, une valeur nette comptable de 634.751 DT contre 9.172.703 DT au 31 décembre 2018.

Le tableau de mouvement des autres immobilisations incorporelles se présente comme suit :

**GROUPE SERVICOM**  
**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2019**  
(En Dinars Tunisiens)

Désignation	Taux	VALEURS D'ACQUISITION				AMORT CUMULES	VCN
		VALEURS AU 31/12/2018	ACQUISITIONS/ REGUL 2019	CESSIONS/REGUL 2019	TOTAL AU 31/12/2019	31/12/2019	31/12/2019
Logiciel informatique	33,33%	207 814	13 120	93 364	127 571	97 294	30 276
<b>S.Total des immobilisations incorporelles</b>	-	<b>207 814</b>	<b>13 120</b>	<b>93 364</b>	<b>127 571</b>	<b>97 294</b>	<b>30 276</b>
Petit matériel d'exploitation	33%	1 114	-	-	1 114	1 114	-
Matériel et outillage industriel	10%	2 076 495	267	1 476 136	600 626	473 355	127 271
Agencement aménagement	10%	3 562 779	27 087	2 956 496	633 369	480 702	152 667
Equipements de bureau	10% et 14,28%	794 578	119 587	558 149	356 015	321 142	34 874
Matériel informatique	14,28% et 33,33%	1 107 440	3 968	646 340	465 069	458 911	6 158
Matériel électronique	15%	8 839	-	-	8 839	8 839	-
Matériel de transport	12,50%	24 778 416	91 381	24 014 596	855 202	571 697	283 505
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-
<b>S.Total des immobilisations corporelles</b>	-	<b>32 329 662</b>	<b>242 290</b>	<b>29 651 716</b>	<b>2 920 235</b>	<b>2 315 761</b>	<b>604 475</b>
<b>TOTAL</b>		<b>32 537 476</b>	<b>255 410</b>	<b>29 745 080</b>	<b>3 047 806</b>	<b>2 413 055</b>	<b>634 751</b>

### 5.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières totalisent au 31 décembre 2019 une valeur nette comptable de 153.256 DT contre 384.325 DT au 31 décembre 2018. Leur détail se présente comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 019	2 018
Dépôts et cautionnements		119 361	399 298
Titres de participation non consolidés	<b>5.3.1</b>	1 474 826	1 477 988
Titres de participation déconsolidés	<b>5.3.2</b>	1 230 471	-
<b>Total brut</b>		<b>2 824 659</b>	<b>1 877 286</b>
<i>A déduire</i>			
Provision sur dépôts et cautionnements		(16 105)	(14 973)
Provision sur titres de participation non consolidés	<b>5.3.1</b>	(1 424 826)	(1 477 988)
Provisions sur titres de participation déconsolidés	<b>5.3.2</b>	(1 230 471)	-
<b>Total net</b>		<b>153 256</b>	<b>384 325</b>

#### 5.3.1- Titres de participations non consolidés :

Le portefeuille des participations non consolidées détenu par le Groupe se détaille comme suit :

	2019			2018		
	Valeur Brute	Provisions	Valeur nette	Valeur Brute	Provisions	Valeur nette
ALCHOUROUK- LYBIE	212 825	(212 825)	-	212 825	(212 825)	-
SERVIRAMA - MAROC	1 212 001	(1 212 001)	-	1 212 001	(1 212 001)	-
SERVITRADE – ALGERIE	-	-	-	53 162	(53 162)	-
AUTRES	50 000	-	<b>50 000</b>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 474 826</b>	<b>(1 424 826)</b>	<b>50 000</b>	<b>1 477 988</b>	<b>(1 477 988)</b>	<b>-</b>

#### 5.3.2- Titres de participations déconsolidés :

Les participations déconsolidées détenues par le Groupe se détaillent comme suit :

	Date de sortie du périmètre	2019			2018
		V.C.C	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Titres SERVITRA	01/01/2019	474 317	(474 317)	-	-
Titres SERVICOM IT	01/01/2019	623 507	(623 507)	-	-
Titres SERVICOM EUROPE	01/01/2019	132 647	(132 647)	-	-
<b>Total</b>		<b>1 230 471</b>	<b>(1 230 471)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

V.C.C : Valeur comptable de consolidation

#### 5.4. Participations mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent exclusivement la société "OOREDOO Tunisie" :

Société	Activité	2019	
		Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence
SERVICOM INDUSTRIE	Fabrication d'Ascenseurs	17,79%	-
SERVICOM PREFA	Fabrication des éléments préfabriqués	11,67%	120 815
<b>TOTAL</b>			<b>120 815</b>

Le détail de la valeur d'équivalence se présente comme suit :

	SERVICOM INDUSTRIE	SERVICOM PREFA
<b>+ Coût d'acquisition des titres</b>	<b>1 450 010</b>	<b>875 010</b>
± Part du groupe dans les réserves de l'entreprise associée	(77 625)	136 851
± Part du groupe dans les résultats de l'entreprise associée de 2019 <sup>(a)</sup>	(1 372 385)	(891 046)
- Dividendes encaissés	-	-
<b>= Valeur d'équivalence à la clôture de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>120 815</b>

(a) = Quote-part dans les résultats d'entreprises mises en équivalence = -2.263.431 DT.

#### 5.5. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se sont établis, au 31 décembre 2019, à 919.346 DT contre 1.431.238 DT au 31 décembre 2018.

La structure de ces autres actifs non courants se présente, par nature, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 019	2 018
Frais préliminaires	-	1 861
Charges à répartir	919 346	1 429 377
<b>Total</b>	<b>919 346</b>	<b>1 431 238</b>

## 5.6. Stocks

La ventilation des stocks, par catégorie, se présente, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 019	2 018
Stocks de marchandises	1 315 327	5 633 440
Stocks des encours	-	6 277 766
Stocks d'autres approvisionnements	-	1 315 931
<b>Total brut</b>	<b>1 315 327</b>	<b>13 227 137</b>
<i>A déduire</i>		
Provision sur stocks de marchandises	(137 600)	(223 584)
Provision sur stocks d'autres approvisionnements	-	(1 315 931)
<b>Total net</b>	<b>1 177 727</b>	<b>11 687 622</b>

## 5.7. Clients et comptes rattachés

Le détail de cette rubrique se présente, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 019	2 018
Clients ordinaires	15 372 176	41 916 432
Clients, effets à recevoir	265 526	56 090
Clients, retenues de garantie	195 771	1 297 181
Clients factures à établir	1 176 664	5 585 126
Clients douteux et litigieux	1 071 968	1 212 438
<b>Total brut</b>	<b>18 082 105</b>	<b>50 067 267</b>
<i>A déduire</i>		
Provision pour dépréciation des créances clients	(10 566 683)	(36 896 250)
<b>Total net</b>	<b>7 515 422</b>	<b>13 171 017</b>

## 5.8. Autres actifs courants

Le détail de cette rubrique se présente, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 019	2 018
Avances Fournisseurs	31 907	1 424 294
Etat, impôt et taxes	3 989 588	9 409 569
Débiteurs Divers	30 585 495	3 020 432
Charges Constatées d'avance	85 015	168 385
<b>Total brut</b>	<b>34 692 006</b>	<b>14 022 680</b>
<i>A déduire</i>		
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(29 231 864)	(3 069 451)

<b>Total net</b>	<b>5 460 142</b>	<b>10 953 229</b>
------------------	------------------	-------------------

### 5.9. Placements et autres actifs financiers

Les placements effectués par les entités intégrées globalement ont totalisé au 31 décembre 2019 la somme de 55.092 DT contre 121.825 DT au 31 décembre 2018.

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
Placements en obligations	-	71 312
Placements en comptes	55 092	50 513
<b>Total</b>	<b>55 092</b>	<b>121 825</b>

### 5.10. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont totalisé 412.526 DT au 31 décembre 2019 contre 1.487.585 DT au 31 décembre 2018, soit une variation à la baisse de 1.075.059 DT. Elles se décomposent, comparativement, comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
Banques	129 136	1 050 858
Caisses	29 428	21 422
Chèques à encaisser	36 484	263 576
Régies d'avances et accréditifs	217 478	151 729
<b>Total</b>	<b>412 526</b>	<b>1 487 585</b>

### 5.11. Capitaux propres

Les capitaux propres du Groupe se détaillent, comparativement, comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
<b>Capital social</b>	<b>11 874 000</b>	<b>11 874 000</b>
<b>Réserves consolidées <sup>(1)</sup></b>	<b>(76 996 729)</b>	<b>(10 962 521)</b>
+ Contribution de la société mère	(75 429 400)	(6 028 385)
+ Contribution des filiales bénéficiaires	-	2 339 565
- Contribution des filiales déficitaires	(1 578 641)	(7 225 844)
- Contribution des co-entreprises	(47 913)	(47 857)
- Contribution des entreprises associées	59 225	-

<b>Ecart de conversion consolidé</b>	<b>146 198</b>	<b>146 198</b>
<b>Autres capitaux propres</b>	<b>30 802 582</b>	<b>30 802 582</b>
+ Prime d'émission	30 777 000	30 777 000
+ Autres compléments d'apport	25 582	25 582
<b>Résultat net - part du groupe</b>	<b>(14 013 313)</b>	<b>(66 034 208)</b>
+ Contribution de la société mère	(8 911 842)	(4 377 269)
+ Contribution des filiales bénéficiaires	149 256	615 558
- Contribution des filiales déficitaires	(2 987 319)	(62 272 441)
- Contribution des co-entreprises	-	(56)
- Contribution des entreprises associées	(2 263 407)	-
<b>Total des capitaux propres consolidés <sup>(2)</sup></b>	<b>(48 187 261)</b>	<b>(34 173 949)</b>

(1) Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par le Groupe dans les entités incluses dans le périmètre depuis leur entrée jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

(2) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31/12/2019**

	<b>Capital social</b>	<b>Réserves consolidées</b>	<b>Ecart de conversion consolidé</b>	<b>Autres capitaux propres consolidés</b>	<b>Résultat de l'exercice, part du groupe</b>	<b>Total</b>
<b>Soldes au 31 Décembre 2018</b>	<b>11 874 000</b>	<b>(10 962 521)</b>	<b>146 198</b>	<b>30 802 582</b>	<b>(66 034 208)</b>	<b>(34 173 949)</b>
Transfert des résultats en réserves	-	(66 034 208)	-	-	66 034 208	-
Distribution des dividendes	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2019, part du groupe	-	-	-	-	(14 013 313)	(14 013 313)
<b>Soldes au 31 Décembre 2019</b>	<b>11 874 000</b>	<b>(76 996 729)</b>	<b>146 198</b>	<b>30 802 582</b>	<b>(14 013 313)</b>	<b>(48 187 261)</b>

### **5.12. Emprunts et dettes assimilées**

Les emprunts et dettes assimilées se détaillent, comparativement, comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
Emprunts obligataires	7 873 840	7 200 000
Emprunts bancaires	-	6 487 800
Emprunt CDC	-	2 500 000
Emprunts leasing	-	1 792 834
<b>Total</b>	<b>7 873 840</b>	<b>17 980 633</b>

### **5.13. Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges constituées par le Groupe en couverture de diverses éventualités à incidence future négative ont totalisé au 31 décembre 2019 la somme de 25.052.181 DT contre 3.024.233 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
Provisions pour garanties données aux banques et aux établissements financiers (*)	23 542 813	-
Autres provisions pour risques et charges	1 509 368	3 024 233
<b>Total</b>	<b>25 052 181</b>	<b>3 024 233</b>

(\*) Provision constituée à hauteur de l'encours des dettes bancaires contractées par la filiale déconsolidée SERVITRA au 31 décembre 2019.

### **5.14. Fournisseurs et comptes rattachés**

Figurent sous cette rubrique les dettes liées à l'acquisition par le Groupe de biens ou de services totalisant au 31 décembre 2019 la somme de 1.676.763 DT contre 13.695.183 DT au 31 décembre 2018. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
Fournisseurs ordinaires	1 496 992	6 409 119
Fournisseurs, effets à payer	178 407	1 578 531
Fournisseurs, retenues de garantie	1 364	1 275 015
Fournisseurs, factures non parvenues	-	4 432 518
<b>Total</b>	<b>1 676 763</b>	<b>13 695 183</b>

### **5.15. Autres passifs courants**

Les autres passifs courants totalisent 22.198.653 DT au 31 décembre 2019 contre 22.470.609 DT au 31 décembre 2018. Ils se présentent comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
Avances aux clients	1 231 605	8 904 329
Personnel rémunération dues	37 461	230 095
Dettes provisionnées pour congés payés	80 721	577 330
Etat, impôts et taxes	4 424 119	9 303 643
CNSS	304 906	449 401
Créditeurs Divers	15 796 882	540 233
Charges à payer	322 959	1 108 667
Provisions courantes pour risques & charges	-	1 356 910
<b>Total</b>	<b>22 198 653</b>	<b>22 470 609</b>

### **5.16. Concours bancaires et autres passifs financiers**

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent 6.552.288 DT au 31 décembre 2019 contre 24.046.315 DT au 31 décembre 2018. Ils se présentent comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
Comptes bancaires créditeurs	1 155 590	6 703 458
Echéances moins d'un an sur emprunts	1 800 000	3 933 242
Crédits Mobilisation des créances	2 770 338	13 004 498
Intérêts Courus	826 360	405 118
<b>Total</b>	<b>6 552 288</b>	<b>24 046 315</b>

## **6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**

### **6.1. Revenus**

Les revenus regroupant les produits des activités ordinaires réalisés par le Groupe s'élèvent, au 31 décembre 2019, à 4.963.244 DT contre 20.633.549 DT au 31 décembre 2018.

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
Ventes de marchandises	4 570 033	13 462 991
Ventes de travaux	-	7 164 486
Ventes de services	393 210	6 071
<b>Total</b>	<b>4 963 244</b>	<b>20 633 549</b>

### **6.2. Variation de stocks de produits finis**

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
Variation des encours de produits et services	-	32 163
Variation des travaux encours	-	108 805
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>140 968</b>

### **6.3. Achats consommés**

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
Achats consommés de matières et fournitures	9 907	9 178 902
Achats de marchandises	1 441 886	4 609 799
Achats d'études et prestations de services	69 810	4 707 904
Achats non stockés de matières et fournitures	197 658	2 052 343
Variation de stocks	1 965 086	3 402 025
<b>Total</b>	<b>3 684 346</b>	<b>23 950 973</b>

### **6.4. Charges de personnel**

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
Salaires et compléments de salaires	568 607	3 610 443
Charges sociales légales	92 472	428 043
Droits aux congés acquis et non consommés	(60 330)	58 955
<b>Total</b>	<b>600 749</b>	<b>4 097 442</b>

### **6.5. Dotations aux amortissements et aux provisions**

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
+ Dotations aux amortissements du goodwill	-	12 794
+ Dotations aux amortissements des autres immobilisations	214 804	10 333 511
+ Dotations aux provisions pour dépréciation du goodwill	-	198 312
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des titres déconsolidés	606 964	-
+ Dotations aux provisions pour dépréciation d'autres actifs	32 271 448	34 897 816
+ Dotations aux provisions pour risques et charges	88 015	1 499 050
+ Dotations aux résorptions des charges à répartir	163 314	299 493
- Reprise sur amortissements	-	-
- Reprise de provisions sur créances	-	-
- Reprise de provisions sur stocks	-	-
- Reprise de provisions sur goodwill	(198 312)	-
- Reprise de provisions pour risques et charges	(23 971 319)	-
<b>Total</b>	<b>9 174 913</b>	<b>47 240 977</b>

### **6.6. Autres charges d'exploitation**

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
Loyers et charges locatives	30 902	552 676
Entretien et réparation	252 090	2 711 940
Primes d'assurance	23 922	371 038
Honoraires	115 141	(1 303 490)
Publicité	1 495	34 349
Frais de transport	1 527	31 378
Missions et réceptions	63 703	194 307
Frais postaux	15 061	169 407
Services Bancaires et Assimilés	54 767	180 835
Impôts et taxes	42 132	358 380
Charges diverses ordinaires	23 111	757
<b>Total</b>	<b>623 849</b>	<b>3 301 577</b>

#### **6.7. Charges financières nettes**

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
+ Charges d'intérêts	2 951 119	6 211 574
- Gains de changes	(165 668)	(52 194)
+ Pertes de changes	15 412	968 799
<b>Total</b>	<b>2 800 864</b>	<b>7 128 179</b>

#### **6.8. Autres gains ordinaires**

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
+ Gains sur cession d'immobilisations	-	448 766
+ Autres gains sur éléments non récurrents ou exceptionnels	18 213	-
<b>Total</b>	<b>18 213</b>	<b>448 766</b>

## 6.9. Autres pertes ordinaires

---

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 019	2 018
+ Pertes sur cession d'immobilisations	38 899	43 234
+ Pertes sur créances irrécouvrables	5 114	1 134
+ Amendes et pénalités	12 836	1 208 886
+ Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	1 330	93 734
<b>Total</b>	<b>58 179</b>	<b>1 346 988</b>

## 6.10. Impôt sur le résultat

---

La charge d'impôts sur le résultat se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2019 la charge nette s'élève à 108.861 DT contre 30.557 DT en 2018. Elle se décompose comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 019	2 018
+ Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	108 761	29 957
+ Contribution sociale de solidarité (CSS)	100	600
+ Charge des impôts différés de l'exercice	-	-
- Produits des impôts différés de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>108 861</b>	<b>30 557</b>

## 6.11. Schéma des soldes intermédiaires de gestion

---

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion au titre des exercices clos au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 se présente, à base consolidée comme suit :

**Schéma des soldes intermédiaires de gestion au 31 décembre 2019**

<b>Produits</b>		<b>Charges</b>		<b>Soldes</b>	
Ventes des marchandises et autres produits d'exploitation	4 963 244	Coût d'achat des marchandises vendues	3 684 346	<b>Marge commerciale</b>	1 278 897
Revenus et autres produits d'exploitation	-				
Production stockée	-	Ou (Déstockage de production)	0		
Production immobilisée	-				
<b>Total</b>	<b>4 963 244</b>	<b>Total</b>	<b>3 684 346</b>	<b>Production</b>	<b>1 278 897</b>
Production	-	Achats consommés	-	<b>Marge sur coût matières</b>	-
(1) Marge commerciale	1 278 897	(1) et (2) Autres charges externes	581 717		
(2) Marge sur coût matière					
<b>Total</b>	<b>1 278 897</b>	<b>Total</b>	<b>581 717</b>	<b>Valeur ajoutée Brut (1) et (2)</b>	<b>697 180</b>
		Impôts et taxes	42 132		
		Charge de personnel	600 749		
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>697 180</b>	<b>Total</b>	<b>642 881</b>	<b>Excédent brut ou insuffisance d'exploitation</b>	<b>54 298</b>
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>54 298</b>	<b>ou Insuffisance brute d'exploitation</b>	<b>-</b>		
Autres produits ordinaires	18 213	Autres charges ordinaires	58 179		
Produits des placements	401 128	Charges financières	2 800 864		
		Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	2 263 431		
		Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	9 174 913		
		Impôt sur le résultat ordinaire	108 861		
<b>Total</b>	<b>473 640</b>	<b>Total</b>	<b>14 406 248</b>	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>(13 932 609)</b>
Résultat positif des activités ordinaires	(13 932 609)	Résultat négatif des activités ordinaires	-		
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-		
Effets positif des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables	-		
		Impôt sur les éléments extraordinaires et sur les modifications comptables	-		
<b>Total</b>	<b>(13 932 609)</b>	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>Résultat net après modifications comptables</b>	<b>(13 932 609)</b>

## 7. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

### 7.1. Présentation des flux liés à l'exploitation

Les flux liés aux activités d'exploitation sont présentés selon la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, des décalages ou régularisations d'entrées ou de sorties de trésorerie passées ou futures liées aux activités opérationnelles et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

### 7.2. Composantes des liquidités et équivalents de liquidités

Pour les besoins de l'élaboration de l'état des flux de trésorerie, les liquidités et équivalents de liquidités figurant au bilan sous cet intitulé sont ajustés pour tenir compte des placements en obligations et en comptes figurant à l'actif sous la rubrique "Placements et autres actifs financiers" ainsi que des comptes courants bancaires créditeurs et des crédits de mobilisation des créances figurant au passif sous la rubrique "Concours bancaires et autres passifs financiers".

Le rapprochement entre les montants figurant dans l'état des flux de trésorerie et les éléments équivalents présentés au bilan se présente comme suit :

	31 Décembre 2019 (1)	31 Décembre 2018 (2)	Variation (1)-(2)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités au bilan <sup>(1)</sup></b>	<b>412 526</b>	<b>1 487 585</b>	<b>(1 075 059)</b>
+ Placements en obligations	0	71 312	(71 312)
+ Placements en comptes	55 092	50 513	4 579
- Comptes bancaires créditeurs	(1 155 590)	(6 703 458)	5 547 868
- Crédits Mobilisation des créances	(2 770 338)	(13 004 498)	10 234 160
<b>Liquidités et équivalents de liquidités à l'état des flux de trésorerie</b>	<b>(3 458 311)</b>	<b>(18 098 546)</b>	<b>14 640 235</b>

<sup>(1)</sup> Cf. note 5.10 pour le détail des composantes des liquidités et équivalents de liquidités figurant au bilan.

## 8. NOTE SUR LE RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination, au titre des exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018, se présentent comme suit :

	2 019	2 018
Résultat de l'exercice, attribuable à la société mère (en DT)	(14 013 313)	(66 034 208)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	11 874 000	11 874 000
<b>Perte par action de valeur nominale de 1 DT (en millimes)</b>	<b>(1,180)</b>	<b>(5,561)</b>

La perte par action ainsi déterminée correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

## 9. NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan du Groupe se présentent, comparativement, comme suit :

### ● **Servicom :**

#### **I - ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Type d'encouragements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprise liées	Associés	Provisions
- Engagements donnés						
a) Garanties personnelles						
• cautionnement	423 000	423 000				
• aval						
• autres garanties						
b) Garantie réelle						
• hypothèques						
• nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) Abandon de créances						
t) intérêts restant à payer envers les sociétés de leasing						
<b>TOTAL</b>	<b>423 000</b>	<b>423 000</b>				
2 - Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
• cautionnement						
• aval						
• autres garanties						
b) Garantie réelles						
• hypothèques						
• nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) abandon de créances						
t)...						
2 - Engagements reçus						
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
3 - Engagements réciproques						
• Emprunt obtenu non encore encaissé						
• Crédit consenti non encore verse						
• Opération de portage						
• Crédit documentaire						
• Commande d'immobilisation						
• Commande de longue durée						
• Contrats avec le personnel prévoyant de engagements supérieurs à ceux prévus par 1 convention collective						
• Etc						
Total						

#### **Autres cautions reçues :**

Cautions solidaires de Mr Majdi Zarkouna pour la totalité des engagements bancaires de la société.

## Cautions données :

Cautions solidaires de la société SERVICOM pour couvrir la totalité des crédits de gestion des sociétés du groupe Servicom auprès de leurs bailleurs de fonds.

## II - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provision
• Emprunt obligataire			
• Emprunt d'investissement			
• Emprunt courant de gestion			
• Autres			

## • Servitrade :

## I - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Type d'encouragements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprise liées	Associés	Provisions
- Engagements donnés						
a) Garanties personnelles						
• cautionnement	<b>1 038 995</b>	1 038 995				
• aval						
• autres garanties						
b) Garantie réelle						
• hypothèques						
• nantissement						
c) Effets escomptés et non échus	<b>551 840</b>	551 840				
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) Abandon de créances						
t) intérêts restant à payer envers les sociétés de leasing						
<b>TOTAL</b>	<b>1 590 835</b>	<b>1 590 835</b>				
2 - Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
• cautionnement						
• aval						
• autres garanties						
b) Garantie réelles						
• hypothèques						
• nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) abandon de créances						
t)...						
<b>TOTAL</b>						
3 - Engagements réciproques						
• Emprunt obtenu non encore encaissé						
• Crédit consenti non encore verse						
• Opération de portage						
• Crédit documentaire						
• Commande d'immobilisation						

• Commande de longue durée						
• Contrats avec le personnel prévoyant de engagements supérieurs à ceux prévus par 1 convention collective						
• Etc						
<b>Total</b>						

## II - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provision
• Emprunt obligataire			
• Emprunt d'investissement			
• Emprunt courant de gestion			
• Autres			

### • Servicom Industrie :

## I - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Type d'encouragements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprise liées	Associés	Provisions
1. Engagements donnés						
a) Garanties personnelles						
• cautionnement	<b>137 703</b>	137 703				
• aval						
• autres garanties						
b) Garantie réelle						
• hypothèques						
• nantissement						
c) Effets escomptés et non échus	<b>195 285</b>	195 285				
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) Abandon de créances						
t) intérêts restant à payer envers les sociétés de leasing						
<b>TOTAL</b>	<b>332 988</b>	332 988	-			
2. Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
• cautionnement	<b>650 000</b>		650 000			
• aval						
• autres garanties						
b) Garantie réelles						
• hypothèques						
• nantissement	-					

c) Effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) abandon de créances						
t)...						
<b>TOTAL</b>	<b>650 000</b>	<b>-</b>	<b>650 000</b>			
3 - Engagements réciproques						
• Emprunt obtenu non encore encaissé						
• Crédit consenti non encore verse						
• Opération de portage						
• Crédit documentaire						
• Commande d'immobilisation						
• Commande de longue durée						
• Contrats avec le personnel prévoyant de engagements supérieurs à ceux prévus par 1 convention collective						
• Etc						
<b>Total</b>						

Cautions solidaires reçues de Mr Majdi Zarkouna pour la totalité de l'encours des contrats leasing et des crédits de gestion.

## II - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provision
• Emprunt obligataire			
• Emprunt d'investissement			
• Emprunt courant de gestion			
• Autres			

### • SERVITEL :

## I - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Type d'encouragements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprise liées	Associés	Provisions
- Engagements donnés						
a) Garanties personnelles						
• cautionnement	84 536	84 536				
• aval						
• autres garanties						
b) Garantie réelle						
• hypothèques						

• nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) Abandon de créances						
t) intérêts restant à payer envers les sociétés de leasing	-	-				
<b>TOTAL</b>	<b>84 536</b>	<b>84 536</b>				
2 - Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
• cautionnement						
• aval						
• autres garanties						
b) Garantie réelles						
• hypothèques						
• nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) abandon de créances						
t)...						
<b>TOTAL</b>						
3 - Engagements réciproques						
• Emprunt obtenu non encore encaissé						
• Crédit consenti non encore verse						
• Opération de portage						
• Crédit documentaire						
• Commande d'immobilisation						
• Commande de longue durée						
• Contrats avec le personnel prévoyant de engagements supérieurs à ceux prévus par 1 convention collective						
• Etc						
<b>Total</b>						

## II - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provision
• Emprunt obligataire			
• Emprunt d'investissement			
• Emprunt courant de gestion			
• Autres			

### 10. NOTE SUR LES ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

- L'année 2020 a été marquée par l'évènement COVID-19
- 
- La mise en liquidation définitive de la société Servicom IT selon le jugement du 09/01/2020, filiale de Servicom qui était active dans la distribution d'équipements de téléphonie.
- En date de 11/01/2022, le tribunal de première instance annonce la liquidation de la société SERVITRA filiale du groupe spécialisé dans les travaux publics.

- 
- En date du 08/12/2021, le juge a annoncé qu'il n'a pas eu gain de cause dans la demande de la société SERVICOM en arbitrage internationale intentée devant un arbitre unique sous l'égide de London Court of International Arbitration (LCIA), contre GEM Global Yield Fund .
- 
- Les états financiers du Groupe arrêtés au 31 décembre 2019 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au mois de mars 2020 et la société s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020.
- 
- Contrôle fiscale pour les années 2016 à 2018 : Le contrôle a été suspendu à cause du COVID-19.

## **SERVICOM SA**

---

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

---

Messieurs les actionnaires de la société SERVICOM SA,

#### **Rapport sur l'audit des états financiers**

##### **Opinion avec réserves**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société « SERVICOM SA » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2019 faisant apparaître un total de 16 449 075 dinars , l'état de résultat faisant apparaître une perte nette part du groupe de 14 013 313 dinars, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie négative de fin de période de (3 458 311) dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 08 Mars 2022 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid 19.

À notre avis, à l'exception des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

##### **Fondement de l'opinion avec réserves**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves :

## **1- Périmètre de consolidation**

Le groupe n'a pas intégré dans le périmètre de consolidation la filiale « Servirama » au Maroc dans laquelle il détient 84,9%. Si cette filiale avait été consolidée sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, cela aurait eu une incidence sur de nombreux éléments des états financiers consolidés dont l'impact n'a pas pu être déterminé. Toutefois, les états financiers consolidés comportent des écritures de dépréciation des titres de participations et des comptes courant correspondant à cette filiale pour 1 265 KDT.

## **2- Fiabilité de l'information financière pour les filiales non auditées :**

Certaines filiales faisant partie du périmètre de consolidation ne sont pas auditées par des commissaires aux comptes, à titre indicatif « Servicom SCI », « SERVILIFT », « SERVICOM SERVICES »...

D'autre part, nous n'avons reçu aucun document juridique arrêtant les états financiers de ces sociétés au 31 décembre 2019, ce qui ne nous permet pas de nous assurer de l'exhaustivité des opérations comptabilisées dans les balances des dites filiales et sur leur caractère final.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur la fiabilité des données financières issues de ces filiales et des événements postérieurs aux dates de clôtures.

Les incidences éventuelles sur les états financiers consolidés de l'impossibilité de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sont considérées comme significatives mais n'ont pas un caractère diffus dans les états financiers.

## **3- Engagements hors bilan :**

Selon la note 09 « Engagements hors bilan », la société SERVICOM SA a donné des cautions solidaires pour couvrir la totalité des dettes bancaires des sociétés du groupe Servicom.

Compte tenu de l'absence d'information suffisante sur les engagements hors bilan donnés et reçus, et sur les situations bancaires à la date d'émission du présent rapport, nous ne nous sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'exhaustivité et l'exactitude des engagements hors bilan telle que présentés par la note 09.

## **4- Clients et comptes rattachés :**

La rubrique clients et comptes rattachés comporte des créances sur la société de groupe « SERVITRA » qui s'élèvent au 31/12/2019 à 3 903 018 dinars et sont provisionnées à hauteur de 3 473 699 TND. Toutefois vu la situation d'incertitude quant au caractère recouvrable de ces montants une provision pour la totalité du montant aurait dû être constatée et qui aurait un impact négatif sur le résultat pour 429 319 TND.

## **5- Immobilisations corporelles de « SERVITRADE » :**

Le commissaire aux comptes de la filiale « SERVITRADE » a émis des réserves pour non-réalisation d'inventaire physique conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises. A ce titre aucun rapprochement avec la comptabilité n'a été effectué.

Les immobilisations de ces sociétés s'élèvent 2 084 036 dinars.

## **6- Frais de déplacement et de publicité**

Cette rubrique se compose par des charges à répartir provenant essentiellement des sociétés « Servicom Services » et « Servilift » pour 842 292 TND. Les comptes de cette société ne sont pas audités tel que précisé au niveau de la deuxième réserve, toutefois, à notre avis, ces frais auraient dû être comptabilisés en charges.

## **7- Intérêts sur comptes courants associés :**

Le compte courant associés créditeur envers SERVICOM Industrie est de 3 490 693 TND dinars. Les charges d'intérêts comptabilisés sont majorées de 539 191 TND.

## **Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation**

Nous attirons l'attention sur la note 5.11 des états financiers, qui indique que les capitaux propres du groupe présentent un solde négatif de 48 187 261 dinars au 31 Décembre 2019.

La société SERVICOM SA assure le rôle de holding détenant l'ensemble des participations du groupe, et a garanti un ensemble d'engagements des filiales dont certaines connaissent des difficultés ce qui pourrait engendrer des risques latents significatifs.

Les fonds propres de la société mère « SERVICOM SA » et des filiales « SERVICOM INDUSTRIE », « SERVICOM PREFA », « SERVITEL » et « SERVITRA » sont devenus, au titre de la situation arrêtée au 31 décembre 2019, en déca de la moitié de leurs capitaux sociaux respectifs en raison des pertes cumulées. Cette situation devrait être régularisée conformément aux dispositions légales

Le commissaire aux comptes des filiales « SERVICOM INDUSTRIE », « SERVITRADE » et « SERVITEL » a procédé en 2019 à la procédure d'alerte en notifiant des signes précurseurs de difficultés économiques prévues par la loi 95-34, et par l'article 420 de la loi 26-2016 relatives aux procédures collectives.

À la suite de la détérioration de la situation de SERVITRA SA (arrêt d'activité et entrée en redressement judiciaire, résiliation des marchés, non recouvrement des créances auprès de l'état, réévaluation des immobilisations, prise en compte de passifs latents...) des ajustements ont affecté significativement la situation de SERVICOM SA. Suivant décision du tribunal de première instance de Tunis du 11 janvier 2022, la filiale SERVITRA a été mise en faillite.

Rappelons que l'une des filiales « SERVICOM IT, a été mise en faillite par décision du juge en date du 09 Janvier 2020.

S'ajoutent à ces événements, les effets éventuels suite à la survenance de la crise liée au corona virus Covid-19. S'agissant d'un événement non lié aux conditions existant à la date de clôture de l'exercice 2019, l'impact de cette crise n'est pas reflété dans les comptes arrêtés le 31 décembre 2019. Cependant, de tels événements peuvent avoir un effet défavorable sur la situation financière, et les résultats de la société et de l'ensemble du groupe au titre de l'exercice 2020 et les exercices ultérieurs.

D'un autre côté, la société SERVICOM SA connaît des difficultés financières principalement de trésorerie, et de ce fait elle a demandé le rééchelonnement des 2 échéances de 2019 de l'emprunt obligataire.

Une assemblée générale spéciale des obligataires a été tenue le 01 octobre 2019 a décidé de restructurer la cotation de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » selon de nouvelles conditions (présentées ci-dessus dans le paragraphe d'observation) et en donnant un nantissement sur les titres des sociétés SERVICOM industrie et SERVITRADE

Malgré cela, SERVICOM SA n'a pas procédé au paiement de la première échéance de l'emprunt obligataire après restructuration prévue le 12 décembre 2020.

Aussi, les dettes figurant dans les passifs de la société s'accumulent étant donné que la société n'a pas procédé au paiement de ses fournisseurs, du trésor public, ni des autres sociétés du groupe.

Finalement, la demande d'arbitrage introduite par SERVICOM SA et Servicom Holding contre le fonds d'investissement américain « GEM » en date du 12 mars 2019, et qui a porté sur un dédommagement d'un montant de 60 MDT, a été perdue suite à la décision d'arbitrage prononcée le 06 décembre 2021.

Selon un communiqué paru le 13 décembre 2021 par la partie adverse, il est mentionné que « *GEM a également obtenu gain de cause dans sa demande reconventionnelle dans le cadre de la même affaire et que SERVICOM a été condamnée à payer l'essentiel des frais de l'arbitrage* »

La direction de la société confirme que tous les frais ont été payés sur les exercices 2020 et 2021 par SERVICOM Holding. Les impacts de cette décision sur la situation de la société ne peuvent être estimés d'une façon précise à la date d'émission du présent rapport (comme indiqué ci-haut au niveau des paragraphes d'observation).

**Compte tenu des faits mentionnés ci-dessus, cette situation indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.**

**Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.**

## Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

### 1. Changements dans le périmètre de consolidation :

La note 4 Périmètre de consolidation présente les changements apportés au lors de l'élaboration des états financiers consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à savoir :

- Sorties de périmètre des sociétés SERVITRA, Servicom IT, Servicom Europe et Servilift SCI ;
- Changement de la méthode de consolidation de « Intégration globale » à « Mise en équivalence » pour les filiales Servicom Industrie et Servicom Préfa, et ce à la suite de la perte du contrôle de la société SERVITRA.

### 2. Affaire GEM

La note 10 « Evénements postérieurs à la date de clôture », qui décrit que la société a perdu l'affaire qu'elle a intentée contre le fonds d'investissement américain « GEM Global Yield Fund LLC SCS » et ce à la suite à la décision d'arbitrage prononcée le du 06 décembre 2021

Selon un communiqué paru le 13 décembre 2021 par la partie adverse, il est mentionné que « *GEM a obtenu gain de cause dans sa demande reconventionnelle dans le cadre de la même affaire et que SERVICOM a été condamnée à payer l'essentiel des frais de l'arbitrage* »

La direction de la société confirme que tous les frais ont été payés sur les exercices 2020 et 2021 par la société mère « SERVICOM Holding ».

A la date de signature du présent rapport, nous ne pouvons estimer d'une façon précise les impacts de cette décision sur la situation de la société

### 3. Contrôles fiscaux :

#### 3.1 Servicom SA :

La note 5.13 « Autres passifs courants », qui comporte une provision pour risques et charges au titre des dettes fiscales :

- La société « Servicom SA » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie sur l'impôt sur les sociétés et l'acompte provisionnel au titre de la période allant de 2010 à 2013.

Une taxation d'office a été adressée à la société faisant ressortir un redressement fiscal de l'ordre de 859 KDT.

- La société « Servicom SA » a fait également l'objet d'une vérification fiscale approfondie sur les retenues à la source et la TVA collectée au titre des déclarations mensuelles allant de 07/2017 à 12/2017. Une taxation d'office a été adressée à la société faisant ressortir un redressement fiscal de l'ordre de 557 KDT.

A la date de signature du présent rapport, ces affaires suivent actuellement leurs cours devant les juridictions compétentes, et sont totalement provisionnés au niveau des états financiers au 31 décembre 2019.

**Sur la base des informations disponibles à la date de signature du présent rapport, l'impact définitif de ces contrôles ne peut pas être estimé de façon précise.**

D'autre part, la société a reçu, en date du 21 Février 2020, une notification de contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2016 à 2018. Selon la direction, les résultats de ce contrôle ne sont pas encore notifiés à la société étant donné que les travaux des contrôleurs ont été suspendus à cause des événements COVID19.

**Sur la base des informations disponibles à la date de signature du présent rapport, l'impact définitif de ces contrôles ne peut pas être estimé de façon précise**

#### 3.2 SERVITRADE :

La société SERVITRADE a reçu, en 2020, une notification de contrôle fiscal approfondi ; les travaux des contrôleurs

ont été suspendus à cause des évènements liés au COVID-19.

Sur la base des informations disponibles à la date de signature du présent rapport, l'impact définitif de ces contrôles ne peut pas être estimé de façon précise

#### 4. Emprunt obligataire :

La note 5.11 des états financiers relative aux emprunts et dettes assimilés :

Faisant suite aux difficultés financières rencontrées par la société principalement de trésorerie, l'assemblée générale spéciale des obligataires du 01 octobre 2019 a décidé de restructurer la cotation de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » selon les conditions suivantes :

Libelles de l'emprunt	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	Nominal en Dinars	Mode d'Amortissement	Nombre d'obligations	Date de jouissance	1ère Échéance	Dernière Échéance
SERVICOM 2016 Fixe	11,6	5	100	AP annuel	70 000	12/12/2019	12/12/2020	12/12/2024
SERVICOM 2016 Variable	TMM+4,6	5	100	AP annuel	20 000	12/12/2019	12/12/2020	12/12/2024

SERVICOM a donné en guise de garantie de paiement de l'emprunt, un nantissement au premier rang aux souscripteurs à l'emprunt obligataire de sa participation dans le capital des sociétés SERVITRADE et SERVICOM INDUSTRIE. Ce nantissement a été autorisé par le conseil d'administration du 18 juillet 2019.

Le paiement de la première échéance de 12 décembre 2020 n'a pas été effectué par SERVICOM.

La direction confirme que des négociations sont en cours avec les détenteurs de ces obligations.

#### 5. Impact de la crise sanitaire COVID-19

Nous attirons votre attention sur la note 10 « Evénement postérieurs à la date de clôture » des états financiers, qui décrit les effets éventuels suite à la survenance de la crise liée au corona virus Covid-19.

S'agissant d'un événement non lié aux conditions existant à la date de clôture de l'exercice 2019, l'impact de cette crise n'est pas reflété dans les comptes arrêtés le 31 décembre 2019. Cependant, de tels évènements peuvent avoir un effet défavorable sur la situation financière, et les résultats de la société au titre de l'exercice 2020 et les exercices ultérieurs

#### Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

##### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Exception faite des questions décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » et de la section « Incertitude significative sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation », nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

## **Evaluation des comptes intergroupes**

### **Risque identifié :**

Les sociétés du groupe Servicom réalisent entre elles des opérations d'achats-ventes et de prêts-emprunts.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé d'audit compte tenu de la valeur importante des transactions intergroupes durant l'exercice 2019.

### **Notre réponse :**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- La collecte d'information sur l'identité des parties liées, sur la nature des relations entre les différentes parties liées, sur toute opération conclue avec les parties liées courant la période, son type et objet ;
- Tester l'efficacité et l'application des contrôles mis en place par la direction pour identifier, comptabiliser et communiquer les relations et opérations avec les parties liées ;
- Inspection et analyse des documents comptables, contractuelles ou autres documents en relation avec les opérations conclues entre les parties liées.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur

contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

**Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

**Respect des délais légaux de publication et de tenue de l'assemblée générale :**

La société n'a pas respecté les délais légaux de publication et de divulgation des informations financières relatives aux états financiers individuels au titre des exercices 2019, 2020 et aux états financiers semestriels au 30 juin 2019 au 30 juin 2020 et au 30 juin 2021 tels que prévus au niveau des articles 3, 3 bis, 3ter, 3 quater, 21 et 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents.

Par ailleurs, la société n'a pas respecté les dispositions de l'article 275 du code des sociétés commerciales relatif au délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire, qui doit se réunir au moins une fois par année et dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, et ce notamment pour approuver les comptes de l'exercice écoulé.

**Tunis le 22 Mars 2022**

**Les commissaires aux comptes**

**Cabinet MS Louzir - Membre de DTTL**

**Cabinet Islem RIDANE**

**Mohamed LOUZIR**

**Islem RIDANE**